



**Rapport de la commission chargée d'examiner le postulat « RENFORCER LA MOBILITE DOUCE » Favoriser le flux de piétons et de cyclistes de Madame Lucia Fesselet-Comina**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission désignée pour préavisier sur le postulat mentionné était composée des personnes suivantes :

Mesdames et Messieurs

Lucia Fesselet-Comina  
Anthony Abbott  
Michel Bloch  
Kurt Egli  
Philippe Neyroud  
Gabriel Ranzato  
Margareta Brüssow, Présidente

La Commission remercie Monsieur Grangier, syndic et municipal en charge de l'urbanisme et des travaux publics, et Monsieur Béguelin, chef du service, de leur présence et des informations apportées.

**M. Grangier** nous rappelle que c'est la CORAT (la Commission intercommunale Riviera d'aménagement du territoire), représentante des 10 municipalités de la Riviera, qui coordonne la mobilité et l'urbanisation de notre région. Ainsi le réseau intercommunal des bus a été repensé et réorganisé récemment. Nos villes sont toujours grandissantes et de plus en plus interconnectées. S'impose alors la réflexion si la coordination de la mobilité intercommunale ne doit pas s'élargir sur toute la Riviera. Les études de la CORAT pour l'emplacement et la construction des parkings, notamment pour le Château de Chillon, sont en cours. Un plan pour la mobilité douce concernant le déplacement à pied ou à vélo va suivre. Les villes de Montreux et Veytaux vont se lier au réseau VLS (vélo en libre-service) qui est déjà bien implanté à La Tour-de-Peilz et à Vevey.

A ces explications **M. Béguelin** ajoute qu'il existe un affichage de chemins dans notre ville pour orienter les piétons et les cyclistes.

### **Discussion**

**La Commission constate** qu'une bonne coordination du transport régional - et la mobilité douce en fait partie - est primordiale. En observant le développement de la région une étude devrait mener logiquement à un élargissement de la définition du périmètre de la région.

Vu l'importance qu'ont le transport et la circulation en ville aujourd'hui, les commissaires jugent nécessaire qu'une information régulière soit fournie aux conseillers communaux. Ceci donnerait les connaissances approfondies pour pouvoir participer aux discussions avec efficacité.

Actuellement une étude de la CORAT concernant le déplacement en vélo et à pied à l'échelle intercommunale n'est pas encore en route. La prise en considération du postulat présent semble être pour les commissaires une invitation claire à la CORAT de prendre les choses en main.

**La suite de la discussion** mène les commissaires vers des observations et souhaits plus concrets, concernant directement le déplacement à pied et à vélo dans notre commune.

Reconnaissants d'avoir à disposition des piétons des trottoirs larges et bien entretenus bordant pratiquement toutes les routes dans notre ville, les commissaires s'interrogent sur l'utilisation de nombreux passages existants. Ces chemins, parfois très charmants, ne pourraient-ils pas servir pour amener les piétons, et en particulier les nombreux élèves qui se déplacent quotidiennement, au Centre-Ville en évitant ainsi quelques axes de circulation ? Ceci bien sûr sous conditions que l'entretien -déblayage hivernal inclus- assure une parfaite sécurité des passages.

Concernant le déplacement en vélo : quelques commissaires évoquent certains marquages de pistes cyclables qui sont en train de s'effacer : ils émettent le vœu que les infrastructures existantes fassent l'objet d'un entretien adéquat par les services de l'ASR Sécurité Riviera. D'autre part l'installation d'une petite station VLS (vélo en libre-service) est proposée pour créer une synergie entre le parking « Anciens Fossés » et l'utilisation d'un vélo.

En dernier point les commissaires évoquent la nécessité de rappeler régulièrement à la population les mesures existantes pour faciliter le déplacement en ville. La communication des plans de circulation pour les piétons et les cyclistes et l'explication des indications et marquages seraient utiles.

Après cette discussion votre Commission vous soumet comme

### **Conclusion**

La Commission décide, à l'unanimité des membres, de prendre en considération le postulat de Madame Lucia Fesselet-Comina

« Renforcer la mobilité douce » favoriser le flux de piétons et de cyclistes

et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.

Margareta Brüssow  
Présidente et rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 16 mars 2017

## **Postulat**

### **RENFORCER LA MOBILITE DOUCE**

#### **Favoriser les flux de piétons et de cyclistes**

##### **But principal de ce postulat**

Ce postulat élaboré par les Verts sera présentée dans différentes communes de la Riviera ainsi qu'à Villeneuve.

Par mobilité douce, on entend les déplacements à pied et à vélo s'effectuant grâce à la force musculaire essentiellement. Ce qui importe surtout dans ce postulat, c'est de favoriser les flux de piétons et de cyclistes.

##### **Texte du postulat**

Durant ces dernières années, notre commune a mis en place plusieurs parkings à vélos, une station de vélos service et quelques pistes cyclables, ce dont nous nous réjouissons. Nous saluons aussi la bande cyclable sur la route de St-Maurice et un feu pour vélo dans le sens est-ouest, qui est le premier du genre dans la région. Dommage seulement qu'un tel feu n'ait pas aussi été prévu dans le sens ouest-est. Une onde verte pour les vélos, là où il n'y a aucun danger, serait également bienvenue. Pour les flux piétons, il faut relever l'aménagement de la Place des Anciens Fossés et l'amélioration de l'axe nord-sud (poste-port) qui incite le piéton à marcher.

Le projet de 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal prévoit un accroissement de la population de 20'310 habitants de 2014 à 2030 pour la Riviera, c'est-à-dire une augmentation de 24% de la population en 16 ans. Durant cette même période, les postes de travail augmenteront aussi. Une intensification des déplacements et de l'engorgement du trafic aux heures de pointe sont à prévoir. Influencer sur l'augmentation de la population et des déplacements n'est pas du ressort des communes.

Pour agir efficacement sur les effets de ces augmentations, le 4<sup>e</sup> Plan directeur cantonal fait de la mobilité multimodale une ligne d'action stratégique. Des mesures sont déjà prises pour faciliter les flux de véhicules et intensifier les transports publics. Il reste à soutenir la mobilité douce dans une perspective de report maximal du trafic routier sur d'autres modes de déplacement.

Les flux de cyclistes et de piétons sont à penser à l'échelle intercommunale. Ils nécessitent le développement d'itinéraires interconnectés entre les communes où les déplacements des habitants ne se limitent pas aux frontières communales. En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Ce report sur la mobilité douce implique de développer, de sécuriser et de rendre attractifs les trajets à vélo et à pied. Pour ceux qui veulent les pratiquer, ces déplacements ont l'avantage d'être à la fois plus efficaces, plus économiques, plus économes en énergie et plus favorables à la santé.

Pour que l'utilisation du vélo se propage davantage, il est nécessaire de développer des aménagements cyclables de qualité, des itinéraires directs et sécurisés. Pour l'augmentation des

déplacements à pied, il est non seulement utile d'aménager des itinéraires piétonniers qui incitent à marcher, mais aussi d'entretenir et réhabiliter les chemins piétonniers existants ou ayant existé.

En effet, on observe que plus les voies cyclistes sont sécurisées, plus les cyclistes sont nombreux et moins il y a d'accidents. Par ailleurs, en aménageant des itinéraires piétonniers plaisants, on accroît aussi l'attrait et l'utilisation des trajets par les transports publics.

La mobilité douce ne peut devenir une solution viable que si elle est pensée à l'échelle communale et intercommunale. Des aménagements ponctuels sur quelques mètres de trottoirs ou sur un petit tronçon de route ne sont guère utiles, voire contreproductifs, aux buts poursuivis.

De ce fait, afin d'avoir une vision globale et stratégique des parcours à pied et à vélo, nous demandons que :

- soit établi un plan général de mobilité douce (ou une feuille de route) à l'échelle de la commune et, si possible, de la Riviera vaudoise
- ce plan (ou feuille de route) fixera notamment les grands principes, ainsi que les mesures qui seront prises à court, moyen et long termes pour favoriser les déplacements à vélo et à pied.
- Ce plan (ou feuille de route) sera régulièrement mis à jour, en tenant compte des actions entreprises et projetées.

Les Verts souhaitent que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour sa prise en considération.

La Tour-de-Peilz, le 12 janvier 2017

Pour le groupe des Verts

Lucia Fesselet-Comina